

Le Bâtonnier

Monsieur Olivier JORNOT
Président de la Commission de gestion du Pouvoir
judiciaire
Case postale 3966
1211 Genève 3

Par e-mail

Genève, le 16 mars 2020

**Concerne : URGENT
Mesures exceptionnelles à prendre par l'ensemble des filières**

Monsieur le Procureur général,

La présente fait suite au communiqué de presse de la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire du 13 mars 2020.

Le Conseil fédéral a édicté un certain nombre de prescriptions à respecter pour faire face à la crise sanitaire actuelle. Parmi ces mesures, les réunions non indispensables doivent être reportées et tout un chacun est invité à renoncer à tout déplacement et à s'organiser pour travailler à distance.

Certaines études vont devoir prendre des mesures drastiques et l'accès au courrier sera possiblement compromis.

Dans ce contexte extraordinaire et dans la perspective d'une décision de confinement dans les prochains jours, il apparaît indispensable que le Pouvoir judiciaire ordonne sans délai des mesures plus importantes, à savoir :

- L'annulation de toutes les audiences non urgentes dès ce jour et pour les deux semaines à venir ;
- La suspension généralisée de tous les délais légaux ou fixés par les tribunaux.

Je vous remercie de votre attention et vous prie de recevoir, Monsieur le Procureur général, l'assurance de ma respectueuse considération

Lionel HALPÉRIN



cc. M. le Conseiller d'Etat Mauro POGGIA